

Les 18 propositions de la Task Force

1- Le grand rassemblement

Sous l'autorité des Présidents de la FFF et de la LFP, et à l'initiative du Directeur Technique National et du Directeur National de l'Arbitrage, cette journée porte sur le double thème du JEU et de L'ARBITRAGE.

Elle vise une meilleure qualité de l'un et de l'autre au travers d'une indispensable amélioration du climat régnant sur le terrain.

C'est une journée INEDITE :

– de RASSEMBLEMENT (les 20 capitaines, les 20 entraîneurs, les 21 arbitres);

– de CHANGEMENT (dévoilement des mesures-phare d'arbitrage de la saison, découlant, entre autres, du tableau de bord de la saison écoulée porté à la connaissance de toutes les familles du football) ;

– d'ENGAGEMENT (signature d'une charte collective de "bonne conduite").

C'est également une journée à forte charge SYMBOLIQUE et MEDIATIQUE, destinée à devenir un rendez-vous annuel.

2- Les mesures phares

Document définissant la ligne arbitrale de la saison et recensant les principales mesures techniques retenues par la DNA.

3- La charte

Document en forme de code de bonne conduite engageant les joueurs, les entraîneurs et les arbitres, par leur signature, à respecter un certain nombre de prescriptions et de comportements sous peine de sanctions.

4- Le protocole

Mise en œuvre d'un nouveau protocole à double scénario, l'un avant, l'autre après match.

Le scénario de la première séquence demeure inchangé par rapport aux saisons précédentes.

Le scénario de la seconde contraint capitaines, entraîneurs et arbitres à se regrouper dans le rond central pour se serrer la main et saluer le public avant la rentrée aux vestiaires.

5- La Commission de visionnage

Instance résultant de la volonté d'intensifier et systématiser l'usage de la vidéo a posteriori(disciplinaire) en vue d'une meilleure investigation des faits de violence, d'antijeu ou de racisme ayant échappé à l'œil et au rapport de l'arbitre.

Elle est placée sous l'autorité de la DNA et se trouve composée d'un ancien arbitre international, d'un ancien joueur et d'un ancien entraîneur de renom.

6- La cellule d'observation vidéo

Instance explorant l'ensemble des matches de Ligue 1 et servant à la fois d'outil d'informations et de formation au profit des arbitres sous l'autorité de la D.N.A. Susceptible d'informer la commission de visionnage sur tel ou tel manque de celle-ci.

7- La communication des arbitres

Mise en place d'une double communication des arbitres totalement coordonnée avec la Direction de la Communication de la FFF :

– Communication institutionnelle, à fréquence régulière ; communication thématique, statistique, pédagogique et illustrée de la DNA selon le contenu de l'actualité ;- Communication de crise: en cas de polémique, scénarisation et organisation d'une communication réactive de crise à partir de la Direction de la Communication de la FFF.

8- Le rapprochement à l'International

– Tentative d'organisation d'un échange standard portant sur une journée de championnat entre le corps arbitral français et l'un de ses homologues étrangers (Allemagne)
– Affirmation de la volonté de la FFF, et donc de l'arbitrage français, de participer aux expérimentations de l'arbitrage à 5.

9- Composition du CSA

Dans le cadre de la naturelle adaptation des instances de l'arbitrage –et notamment de l'arbitrage du football d'élite- aux exigences et enjeux de l'époque, la Task Force propose que la composition du CSA s'ouvre davantage, en sorte de mieux refléter la diversité de la famille du football, et que figure de façon plus prononcée, dans ses attributions, le suivi et l'évaluation des mesures de terrain mises en œuvre chaque saison.

Par ailleurs, la Task Force suggère la reprise de ses propres activités à fréquence régulière (tous les 3/4 ans afin de réfléchir les problèmes surgis dans le domaine de l'arbitrage pendant cette période et de leur appliquer les solutions lui paraissant les mieux adaptées, soumises, au préalable, à l'appréciation du Conseil Fédéral.

10- Le grand rassemblement

- Mesure de complément

A l'invitation de la DNA, participation de 3 à 4 entraîneurs à chaque point d'étape traditionnellement tenu par les arbitres pendant le déroulement de la saison (toutes les 5 journées environ) en manière de suivi du grand rassemblement d'avant saison.

- Eventualité

Mise à l'étude d'un rassemblement général intermédiaire, en forme de bilan mi-saison, d'une envergure plus ramassée.

11- Rencontre arbitres-présidents

A l'initiative du CSA, en concertation avec la Ligue et la DNA.

Rencontre à quadruple caractère :

- Informatif (principales mesures techniques de la saison ; description et fonctionnement des outils mis en place : commission de visionnage, cellule vidéo, tableau de bord) ;
- Protocolaire (protocoles d'avant et d'après match) ;
- Ethique (devoirs réciproques) ;
- Relationnel.

Date : début septembre

12- Le plan assistants

Partant du constat qu'un nombre relativement élevé d'erreurs découlent de leurs décisions, adaptation de la formation des assistants aux exigences de l'arbitrage contemporain et de sa médiatisation (dans sa recherche d'angles nouveaux, la télévision est devenue impitoyable pour eux quelque soit, par ailleurs, leur niveau de compétence).

Lancement d'un plan assistants concernant tant les modalités de recrutement de cette catégorie d'acteurs que le contenu de leurs programmes de formation

13- La filière ex-pros

En conséquence d'une forte volonté commune DNA-UNFP, amélioration et accélération du rythme de fonctionnement de la filière des ex pros, soit à partir de la réglementation actuelle (article 18 du règlement intérieur de la DNA), soit à partir d'une réglementation revue et corrigée afin de permettre à cette population de s'élever dans la hiérarchie de l'arbitrage voire de rejoindre l'élite de celui-ci dès lors qu'elle en manifesterait les aptitudes.

14- Le « Clairefontaine de l'arbitrage »

Mise en œuvre par la DNA d'une opération à double vocation sportive et d'image, instituant un label dénommé « Clairefontaine de l'arbitrage ».

Le Clairefontaine de l'arbitrage emprunte au thème très français de la formation. C'est un concept général décliné en programmes spécifiques à destination de cibles différentes (arbitres du centre, assistants, ex joueurs pros, joueurs des centres de formation... etc.). Ce concept s'incarne également dans un lieu : l'Institut de formation permanente prévu pour voir le jour à Clairefontaine et abriter l'ensemble des métiers du football.

15- Evaluation

- Sélection des arbitres internationaux

Sélection résultant des notes des observateurs, pondérée par l'intervention de la DNA selon des critères à définir répondant à la notion de gestion de carrière ainsi qu'aux impératifs de représentation internationale de l'arbitrage français ;

- Sélection des arbitres de Ligue 1
 - Sélection résultant des notes des observateurs, pondérée par l'intervention de la DNA selon des critères à définir répondant à la notion de gestion de carrière ainsi qu'aux impératifs d'émergence des meilleurs éléments ;
 - Eventualité de jouer sur le nombre de places d'arbitres affectés à la Ligue 1.
- Date d'application de ces mesures : saison 2009-2010

16- Tableau de bord

Création d'un outil associant la typologie de l'ENSEMBLE des fautes du match (fautes et erreurs relevant de l'arbitrage ; infractions commises par les joueurs) à leur chronologie dans le temps et dégageant les grandes tendances ou évolutions de ces fautes, erreurs et infractions.

Mis au service de la pratique courante comme de la formation permanente des arbitres, le tableau de bord donne lieu à une communication interne réservée au CSA et à la DNA.

17- Arbitrage à 5 en Coupe de la Ligue

Au nom du football français, la FFF, soutenue par la LFP, propose auprès des instances internationales que la finale de l'édition 2008-2009 de la Coupe de la Ligue soit l'objet d'un test grandeur nature de l'arbitrage à 5, décelant dans ce dispositif nouveau une promesse d'amélioration de l'arbitrage.

18- Aide technologique à l'arbitrage

Au nom du football français, la FFF propose auprès des instances internationales que soit encouragée toute expérimentation de la surveillance de la ligne de but par une procédure technologique dont la fiabilité serait éprouvée.